



**Personnel ATSS**

# SPÉCIAL CONCOURS

Session 2018

**L**e gouvernement affiche la volonté de recourir à encore plus d'emploi non titulaire, alors même que 20% des salarié.es de la Fonction publique sont déjà des contractuel.les. Nous sommes loin d'une volonté de résorption de la précarité et le nombre de postes offerts aux concours est largement insuffisant.

**L**a CGT Éduc'action dénonce le recours massif au recrutement de contractuel.les comme mode de gestion des personnels et revendique la transformation de tous les emplois précaires et autres contrats aidés en postes statutaires de fonctionnaires.



De façon générale, la CGT Éduc'action s'inscrit dans la revendication nette d'une loi de titularisation, élargie à l'ensemble des personnels précaires, seule à même d'apporter des réponses statutaires et collectives. **La CGT Éduc'action revendique donc une titularisation sans condition de concours ni de nationalité.**

Dans le même temps, la CGT Éduc'action porte les revendications suivantes :

- la garantie de réemploi des non titulaires
- le respect et l'amélioration des conditions de reclassement des non-titulaires au moment de leur titularisation
- la cohérence de gestion avec une grille de salaire alignée sur celle des titulaires (sans rémunération au mérite)
- le renforcement des droits sociaux des non-titulaires et la reconnaissance de leurs qualifications
- une formation de qualité et adaptée aux besoins de tou.tes.

*Collectif non-titulaires ATSS*

## VOTRE ELUE CGT

**Barbara Fouché**

06 52 25 86 07  
barbara.fouche@hotmail.fr

**CGT Éduc'Action**

Maison des syndicats,  
place de la gare de l'État  
44276 Nantes

<http://educactionnantes.reference-syndicale.fr>

## SOMMAIRE

# Concours administratifs, sociaux et de santé académiques

**Inscription :** Mardi 6 février à partir de 12h jusqu'au mardi 6 mars 2018 avant 17h

**Site :** [www.education.gouv.fr/siac3](http://www.education.gouv.fr/siac3)

CONCOURS EXTERNES	Date des épreuves écrites
<b>Catégorie C</b> Concours commun d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe relevant du - Ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur - Ministère des Affaires sociales	<b>Mercredi 18 avril 2018</b> (9h-10h30 / 11h30-13h00)
<b>Catégorie B</b> Concours commun de secrétaire administratif de classe normale relevant du : - ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur - ministère des Affaires sociales - ministère de l'Intérieur - ministère de l'Agriculture (recrutement bac ou équivalent)	<b>Mercredi 25 avril 2018</b> (9h-12h / 14h-17h)
<b>Catégorie B</b> Concours d'assistant de service social	Pas d'épreuve écrite : Admission : entretien avec le jury <b>Date fixée ultérieurement</b>

CONCOURS INTERNES	Date des épreuves écrites
<b>Catégorie C</b> Concours d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> de l'Éducation nationale	<b>Mercredi 18 avril 2018</b> (10h- 11h30)
<b>Catégorie B</b> Concours commun de secrétaire administratif de classe normale relevant du : - ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur - ministère des Affaires sociales	<b>Mercredi 25 avril 2018</b> (9h-12h)

## RECRUTEMENT SANS CONCOURS :

Les recrutements directs sans concours s'effectuent par la voie de commissions de sélection.

Ces recrutements sans concours permettent d'accéder directement à un corps de fonctionnaires de la catégorie C: le corps des adjoints administratifs.

Les recrutements directs sans concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif peuvent être organisés par les services académiques.



## Conditions d'éligibilité initiales

### Il faut :

#### CAS 1

Remplir les conditions d'accès au CDI au 13 mars 2012 avec une quotité de service égale ou supérieure à 70% d'un temps complet.

#### CAS 2

Bénéficiaire, à la date du 31 mars 2011, soit d'un CDI avec une quotité de service égale ou supérieure à 70% d'un temps complet, soit d'un CDI sans condition de quotité de service.

#### CAS 3

Bénéficiaire d'un CDD avec une quotité de service égale ou supérieure à 70% d'un temps complet à la date du 31 mars 2011, pour répondre à un besoin permanent de l'administration et avoir accompli 4 années de services publics effectifs en équivalent temps plein avec :

- Soit 4 années de services publics effectifs en équivalent temps plein doivent avoir été accomplies soit au cours des 6 ans précédant le 31 mars 2011
- Soit à la date de clôture des inscriptions dont au moins 2 années dans les 4 ans précédant le 31 mars 2011).

#### CAS 4

Bénéficiaire d'un CDD avec une quotité de service égale ou supérieure à 70% d'un temps complet à la date du 31 mars 2011, pour répondre à un besoin temporaire et avoir accompli au moins 4 années de services publics effectifs en équivalent temps plein dans les 5 ans précédant le 31 mars 2011.

### ATTENTION :

- ⇒ Les agents éligibles au dispositif ne peuvent se présenter qu'à un seul recrutement réservé au titre d'une même session.
- ⇒ En revanche, ils peuvent dans le même temps se présenter aux concours internes ou externes de droit commun.
- ⇒ Les assistants d'éducation (AED) ne sont pas éligibles aux recrutements réservés.

## Eligibilité au 31.03.2013

Il faudra avoir été employé à la date du 31 mars 2013 depuis deux ans au moins, pour une ancienneté globale de quatre ans au moins, pour être titularisable, à condition d'être sous contrat pour un besoin permanent.

**Ceci a permis de réintégrer de nombreux personnels contractuels dans le dispositif des concours réservés et notamment les contractuels ATSS qui sont sur un emploi non permanent, mais ce dispositif s'achève.**

Dans l'État uniquement, pour les agents répondant à un besoin temporaire, la condition d'ancienneté de quatre ans pour les cinq années précédant le 31 mars 2013 est reconduite.

Vérifiez sur le site ministériel [www.education.gouv.fr/siac3](http://www.education.gouv.fr/siac3) les conditions requises pour vous inscrire.



**Demandez vos états de service à la DIPATE 4 ou à votre gestionnaire de la DIPATE afin de savoir si vous êtes éligibles aux concours réservés.**

# Examens professionnalisés réservés administratifs

**Inscription :** Mardi 6 février à partir de 12h jusqu'au mardi 6 mars 2018 avant 17h

**Site :** [www.education.gouv.fr/siac3](http://www.education.gouv.fr/siac3)

## Concours et examens professionnalisés réservés

Entretien oral

### Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (ADJAENES)

Modalités :

Épreuve unique d'admission : 20 min - entretien à partir du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Date fixée

ultérieurement

### Secrétaire administratif de classe normale de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (SAENES)

Modalités :

Épreuve unique d'admission : 30 min - entretien à partir du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Date fixée

ultérieurement

**Cédésiation ?**

Les dispositions qui avaient permis une cédésiation au 12 mars 2012 des agents ayant six ans d'ancienneté, quel que soit le support légal de leur contrat, pour un besoin aussi bien temporaire que permanent, ne sont plus d'actualité.

Depuis le 13 mars 2012, la seule possibilité de cédésiation exige que le contractuel relève d'un contrat qualifié de besoin permanent.

A la différence des enseignant.es contractuel.les, les personnels ATSS- RF non titulaires sont très rarement affectés sur des supports considérés comme permanents. C'est la raison pour laquelle les agents pourtant embauchés d'année en année par le Rectorat ne bénéficient pas d'une cédésiation et d'un avancement d'échelon triennal.

C'est la raison pour laquelle la CGT Educ'Action revendique avant tout la titularisation de tous les personnels contractuels, ce qui permettrait un vrai déroulement de carrière.

**Consultez notre publication sur les rémunérations : [ICI](#)**



La CGT Educ'Action Nantes syndique tous les personnels de l'Éducation nationale de la maternelle à l'université : enseignants, vie scolaire, administratifs, précaires... Rejoignez un syndicat indépendant, interprofessionnel, démocratique et de luttes.

Je souhaite :  Prendre contact

Me syndiquer